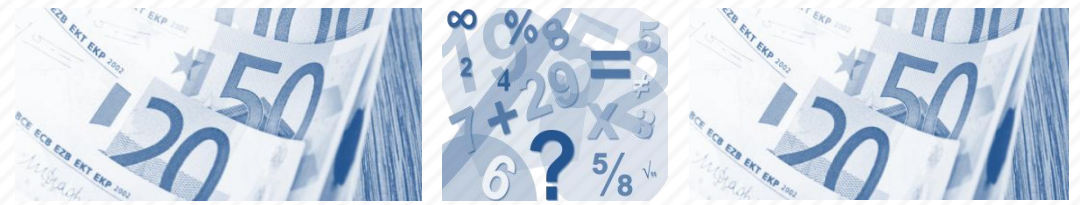


# "La Prime€"

## L'UNSA vous informe !



**Part collective**  
50 à 300 €\*

**Part individuelle**  
0 à 300 €\*

Le dispositif "La Prime" est un mécanisme salarial, issu du RH 00386. Celui-ci s'adresse principalement aux agents des collèges "Exécution" et "Maitrise" (sans fonctions managériales) et traduit une reconnaissance de la performance individuelle et collective, des salariés du Groupe Public Ferroviaire SNCF.

En négociant et signant l'accord salarial 2014, l'UNSA a obtenu un ensemble de 9 mesures dont le **doublement pérenne** du budget moyen alloué à "La Prime" applicable dès 2015.

Pour la **seconde année consécutive**, le budget moyen évolue donc à **400 Euros\***, avec un maximum potentiel de **600 Euros\***. Ces montants résultent à 50/50 de la part **collective et individuelle**, en fonction des **objectifs et résultats** atteints. Les Activités voyageurs peuvent opter pour une répartition fixée à 40/60. Versements effectifs sur fiches de paye suivant directives des entités concernées (**mars à juin 2016**) avec motivations **écrites** de l'encadrement concerné. L'intégration du Groupe Public Ferroviaire SNCF, inscrite dans la Loi et négociée par l'UNSA, sacralise et sécurise le versement aux agents éligibles des 3 ÉPIC (SNCF, Réseau et Mobilités).

Certaines Organisations Syndicales le dénoncent haut et fort, l'UNSA à l'avant poste de la défense de votre pouvoir d'achat, et les agents, s'en félicitent...

**L'UNSA s'inscrit dans une démarche positive de négociation, aux résultats concrets pour le pouvoir d'achat des salariés des trois ÉPIC SNCF.**

\*Montants Bruts

Paris, avril/mai 2016



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



**Salarié-e de la SNCF :**  
**je veux un syndicat**  
**autonome, je veux**  
**un syndicat moderne**  
**et utile,**  
**je veux un syndicat**  
**qui me renseigne,**  
**je veux un syndicat**  
**qui s'occupe de moi !!!**

